

Se confesser... Pourquoi ? Comment ?

Est-il vraiment nécessaire de se confesser ? Dieu en a-t-il besoin pour me pardonner ? Qu'est-ce qu'un péché ? Comment m'y prendre pour faire mon examen de conscience ? Quel prêtre aller trouver ?

Toutes ces questions ont conduit un grand nombre de chrétiens à abandonner la pratique de la confession ; les quelques pages de ce livret les aideront à (re)découvrir un sacrement mal aimé.

Les livrets MINOR :
Une question, une réponse
... à l'école des saints !

2,00 €



SE CONFESSER POURQUOI ? COMMENT ?





CHRÉTIEN Pourquoi ? Comment ?

Père Max de Longchamp
*300 pages illustrées, couleur,
format 15 x 21 cm, 7 €*

Ce guide complet de la vie chrétienne s'articule autour des sacrements et de leur pratique. Destiné à un large public, rédigé avec clarté, il répond aux questions que se posent des chrétiens soucieux de savoir à quoi ils croient.

Guide complet, elles en expliqueront une à une toutes les étapes, tous les mots, tous les gestes.

Guide pratique, elles en développeront les implications dans un comportement fidèle à l'Évangile et à l'Église.

Guide spirituel, elles montreront à tout instant l'œuvre du Christ au cœur de son disciple.

**À ceux qui savent, à ceux qui doutent,
à ceux qui cherchent...
ces pages offriront
une présentation cohérente de la vie chrétienne,
du baptême à la résurrection promise.
Un livre pour la vie, pour la vie éternelle !**

Rédaction : Père Max de Longchamp
Illustrations : Brunor
© Paroisse et Famille, 2^e tr. 2018
ISBN : 978-2-909271-60-6

Chez votre libraire
ou sur <http://www.paroisseetfamille.com>

POURQUOI SE CONFESSER ?

Parce que Jésus-Christ nous le demande. C'est la seule vraie réponse chrétienne. En disant à ses apôtres : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus » (Jn 20, 21-23), Jésus institue un « sacrement », c'est-à-dire des gestes et des paroles d'homme qui vont dire et réaliser le pardon de Dieu pour nos péchés : tel sera désormais le chemin de ce pardon pour les disciples de Jésus.

– « Des gestes et des paroles d'homme... » : se confesser prendra la forme d'un dialogue entre deux interlocuteurs, le pénitent qui déclarera son repentir pour ses péchés, et le confesseur qui les pardonnera au nom du Christ.

– « ...institués par Jésus » : ces gestes et ces paroles reprendront rituellement ceux de Jésus ; autrement dit, il ne s'agira pas d'un entretien psychologique ou d'une leçon de morale, mais d'une célébration liturgique.

Mais pourquoi demander pardon à Dieu ? Parce que nous l'avons offensé. Comment l'avons-nous offensé ? En ne répondant pas à son amour : créés à son image pour converser continuellement avec lui, nous passons des journées entières sans lui adresser la parole... ; créés frères de nos frères pour vivre avec eux le bonheur d'être enfants d'un

même Père, nous les trompons, nous les volons, nous les humiliions de mille manières... ; créés pour la beauté, la bonté, la générosité, nous gaspillons notre vie dans la recherche de plaisirs volatils, qui ne nous mènent qu'à la tombe...

Dieu ne veut que notre bonheur, et nous préférons notre malheur : voilà le péché.

Est-ce nécessaire ? Péché mortel, péché véniel...

Le baptême n'est-il pas suffisant pour remettre les péchés ? Certes le baptême « annule notre dette », nous dit saint Paul, mais :

– D'une part, le baptême ne diminuant en rien la liberté, le chrétien peut toujours se séparer de Dieu comme Adam et Ève s'en étaient séparés. Nous ne parlons pas ici d'un simple incident de parcours, mais bien d'une opposition directe à un commandement de Dieu. On parlera alors de péché grave ; on parlera même de péché mortel si cette décision est pleine et entière, car c'est bien la vie divine que l'on perd en renonçant ainsi à la vie chrétienne. On comprend que l'Antiquité ait parlé du sacrement de pénitence comme d'un « second baptême laborieux », supposant une complète réorientation de l'existence du pécheur. Aujourd'hui comme hier, le sacrement de pénitence en est la seule voie ordinaire.



– D'autre part, même si nous restons globalement fidèles à notre baptême, nous n'aurons jamais fini de nous laisser transformer par Dieu, nous n'aurons jamais fini de nous convertir : la pesanteur du péché trouve encore en nous bien des complicités, même si notre volonté foncière nous attache désormais au Christ. Ces chutes et ces rechutes à moitié consenties, voilà le péché véniel. Le progrès chrétien consiste alors à le laisser nous conquérir tout entiers, et recevoir régulièrement le sacrement de pénitence sera lui ouvrir une à une toutes les portes de nous-mêmes qui restaient encore fermées à Jésus-Christ.

Faut-il se confesser souvent ?

La confession n'est strictement nécessaire que pour les péchés mortels. Cependant, l'Église demande à tout chrétien de se confesser au moins une fois l'an, tout en recommandant la confession fréquente. Il y a pour cela des moments privilégiés : le Carême, bien sûr ; mais aussi le temps de l'Avent, l'approche des grandes fêtes, telle ou telle circonstance de notre vie que nous voulons aborder dans toute la force de notre baptême, l'occasion d'un pèlerinage ou d'une recollection, etc. Mais une excellente habitude est de se confesser régulièrement, tous les mois par exemple, ou même plus souvent, pour offrir à la miséricorde de Dieu tout ce qui n'est pas digne de lui au fil de notre vie quotidienne, dans la volonté de lui appartenir toujours davantage.

Parce que la vie chrétienne est un combat...

Tout homme sage s'aperçoit de son incapacité à vivre pleinement selon sa conscience, incapacité dans laquelle le chrétien reconnaît une conséquence du péché d'Adam et Ève : une sorte d'esclavage pèse sur nous, qui nous oblige à combattre sans cesse pour retrouver la liberté de faire le Bien : « Revêtez les armes de Dieu pour ce combat, nous dit saint Paul : le ceinturon de la vérité, la cuirasse de la justice, le bouclier de la foi, l'épée de l'Esprit... » (Eph 6) La pénitence chrétienne est ce combat, et le sacrement de pénitence en est la célébration liturgique, en même temps qu'il nous unit à Jésus combattant avec nous.

Aussi est-ce la foi, l'attachement personnel à Jésus, et non la force de caractère, qui va régler notre pratique de la confession : il s'agit de le laisser nous mener jusqu'au bout de notre baptême, très au-delà d'une simple victoire sur nos mauvais penchants.

Ne pourrait-on pas se réconcilier directement avec Dieu ?

Dieu s'est fait homme : tel est le cœur de la foi chrétienne. L'Église est le corps du Christ (I Co 12), elle est son humanité perpétuée à travers les siècles et les pays. Dès lors, rencontrer le Christ est rencontrer l'Église, quelle que soit la dignité ou l'indignité

de ses ministres, leur intelligence ou leur caractère : c'est cette humanité-là que le Christ a assumée, et que les sacrements pénètrent de sa vie.

Dès lors, « se réconcilier directement avec Dieu » par un repentir purement intérieur, serait en rester à une idée de réconciliation, à ce qui, au fond, n'engage ni notre chair, ni notre sang. Et si nous ressentons une certaine gêne à exposer notre conscience à l'humanité de l'Église, n'est-ce pas parce qu'au fond, cette humanité-là, c'est la nôtre, et qu'elle nous gêne, alors que c'est bien elle qu'il nous faut offrir à la miséricorde de Dieu ?

À Dieu seul revient de remettre les péchés ; c'est donc à lui qu'il faut les confesser. Mais le Tout-Puissant et Très-Haut ayant pris une épouse faible et humble, il a fait de sa servante une reine, l'Église.

Dès lors, l'Église ne peut rien pardonner sans le Christ, mais le Christ ne veut rien pardonner sans l'Église. L'Église ne peut rien pardonner sinon à celui qui fait pénitence, c'est-à-dire à celui que le Christ a d'abord touché, mais le Christ ne veut rien remettre à celui qui dédaigne l'Église : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. »

Ne sépare donc pas la tête du corps, ce qui empêcherait le Christ d'exister tout entier ; car jamais le Christ n'est entier sans l'Église, ni l'Église sans le Christ. Le Christ entier et complet, c'est la tête et le corps : c'est cet homme-là seulement qui remet les péchés.

Isaac de l'Étoile (1100-1178), Sermon XII

De nos péchés ! Et non pas de nos erreurs, de nos défauts ou de nos maladresses. Écraser un piéton par maladresse est un drame, mais n'est pas un péché, à partir du moment où l'on conduisait prudemment. En revanche, conduire comme un chauffard sans provoquer d'accident, n'en est pas moins contrevenir au commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas ! » Car c'est bien l'intention, ce que nous voulons faire, qui nous juge, et non pas ses résultats.

Confesser un péché, c'est avouer que notre intention n'était pas celle de Dieu, « laquelle est bonne, agréable et parfaite » (Rm 12, 2), bonne, agréable et parfaite pour notre bonheur, seul objet de la volonté de Dieu. Le péché nous fait du mal, parfois un mal mortel, et c'est pour cela que Dieu le déteste, pour cela qu'il en est offensé. En voulant ce que Dieu veut, c'est aussi bien notre bonheur que nous voulons, et en ne le voulant pas, c'est notre malheur que nous fabriquons.

Les dix commandements de la Bible, dont tout homme peut reconnaître la trace dans sa conscience, nous donnent la structure fondamentale de la volonté de Dieu ; ils encadrent l'examen de conscience qui va nous permettre de repérer nos péchés et de préparer notre confession.

1. *Tu adoreras Dieu seul et tu l'aimeras plus que tout.*
2. *Tu ne prononceras le nom de Dieu qu'avec respect.*
3. *Tu sanctifieras le jour du Seigneur.*
4. *Tu honoreras ton père et ta mère.*
5. *Tu ne tueras pas.*
6. *Tu ne commettras pas d'impureté.*
7. *Tu ne voleras pas.*
8. *Tu ne mentiras pas.*
9. *Tu ne désireras pas volontairement l'impureté.*
10. *Tu ne désireras pas injustement le bien des autres.*

Sur le premier commandement

Dieu a-t-il été le premier servi dans mes journées ? Lui ai-je toujours fait une confiance totale ? Ai-je consacré un temps suffisant chaque jour à le prier ?

Ai-je cherché loyalement quelle était la volonté de Dieu avant de décider quelque chose d'important ? Ai-je cherché à mieux connaître Dieu et ma foi en développant mon instruction chrétienne, en étudiant l'enseignement de l'Église dans les domaines qui me concernent (par exemple, vie professionnelle, familiale) ? Ai-je eu peur de paraître chrétien ?

Ai-je pris mes responsabilités dans la vie de la communauté chrétienne ?

Sur le deuxième commandement

Ai-je tourné en dérision l'attitude religieuse d'un autre ? Ma pratique religieuse ne se contente-t-elle pas des apparences ou des habitudes ?

Sur le troisième commandement

Ai-je évité le travail non indispensable le dimanche ? Ai-je manqué ou fait manquer aux autres la messe du dimanche par ma faute ? Ai-je observé le Carême ? Me suis-je confessé et ai-je communiqué au moins au temps de Pâques ? Ai-je marqué le vendredi par une privation ou un effort particulier ?

Sur le quatrième commandement

Selon mon âge et ma situation, ai-je obéi à mes parents et les ai-je respectés ? Les ai-je aidés, notamment dans leurs épreuves ou leur vieillesse ? Ai-je participé aux tâches et aux charges familiales ? Ai-je contribué à la bonne humeur et à l'entente en famille ? Ai-je respecté l'autorité de mes supérieurs légitimes ?

Sur le cinquième commandement

Ai-je souhaité du mal à mon prochain ? Lui ai-je fait du mal par mes paroles, par mes actes ou mes exemples ? Ai-je été violent ?

Ai-je provoqué ou risqué de provoquer la mort de mon prochain par mon imprudence, par ma lâcheté ou mon indifférence ? Ai-je participé à la mort d'un

enfant en encourageant ou en pratiquant l'avortement ? Ai-je encouragé ou pratiqué l'euthanasie ?

Ai-je aidé mon prochain à vivre ? Ai-je visité le malade, le malheureux, le vieillard ? Ai-je partagé avec ceux qui sont dans le besoin ? Ai-je pris mes responsabilités dans la vie sociale et politique ?

Me suis-je fait du mal à moi-même par des excès de table, de tabac, d'alcool, de plaisirs sous toutes les formes ? Me suis-je reposé et soigné quand il le fallait ?

Sur les sixième et neuvième commandements

Ai-je provoqué ou accepté en moi des pensées ou des désirs contraires à la chasteté ? Ai-je lu, écouté ou regardé avec complaisance des livres licencieux, des émissions de radio ou de télévision malsaines ? Consulté des sites internet malsains ? Recherché des plaisirs malsains ? Ai-je évité les modes indécentes, les mauvaises fréquentations et les autres occasions de péché ?

Si je suis marié, ai-je été fidèle aux promesses du mariage ? Ai-je observé les exigences de Dieu dans la vie conjugale et dans la transmission de la vie ? Ai-je cherché à connaître ces exigences ?

Ai-je eu ou recherché des relations conjugales avant ou hors mariage ? Ai-je respecté la pudeur et la chasteté de mes camarades, amis, collègues... ?

Sur les septième et dixième commandements

Ai-je volé, détérioré ou négligé le bien des autres ? Ai-je pris soin des biens de la collectivité ? Ai-je payé mes dettes ? Ai-je versé ce que je devais à l'Église, à l'État et aux organisations collectives ?

Ai-je profité de ma profession pour m'enrichir injustement ? Pour opprimer mes subordonnés ? Ai-je cherché le bien de mes subordonnés dans l'organisation de mon travail ? Ai-je travaillé avec conscience professionnelle ?

Ai-je entretenu de la jalousie envers mes frères ?

Sur le huitième commandement

Ai-je trompé mes frères ? Avec quelles conséquences ? Ai-je nui à leur réputation par des paroles inutiles ou malveillantes ? Me suis-je plaint sans raison proportionnée ? Me suis-je vanté ?

Faut-il tout dire ?

Il faut dire tout ce qui nous sépare de Dieu : avouer toute rupture grave de notre vie baptismale, et l'avouer complètement. Avouer un acte mauvais, c'est en prendre la responsabilité, revenir à son origine et se rendre ainsi capable de prendre une autre direction. La sincérité d'un aveu suppose sa clarté : on ne demande pas pardon d'avoir fait du mal en général, ni même d'avoir menti ou volé en général, mais d'avoir menti ou volé dans des

circonstances déterminées : voler mille euros et voler dix euros n'est pas équivalent ; mentir pour se débarrasser d'un importun et mentir pour tromper sa femme ne l'est pas non plus. Si bien que la confession de la faute doit s'accompagner de ses circonstances déterminantes, et éventuellement de la mention de sa répétition.

Il arrive fréquemment que l'on ne voie pas clair dans sa propre conscience : le confesseur est là pour nous y aider, avec tact et prudence, et bien sûr, sans enquête indiscreète et sous le sceau du secret le plus absolu.

La sincérité d'un aveu implique aussi la ferme intention de réparer ce qui reste réparable. Demander pardon d'un vol suppose la volonté de restituer ce qui ne nous appartient pas, le pardon de l'injure suppose la volonté de se réconcilier avec l'injurié, etc.



Parce qu'il s'agit d'une célébration liturgique, normalement le prêtre revêt l'aube et l'étole, et reçoit le fidèle dans un lieu de l'église aménagé pour cela, par exemple au confessionnal. Cependant, les circonstances (confession au cours d'un entretien de direction spirituelle, ou en temps de maladie...) peuvent simplifier ces dispositions.

Après un mot d'accueil par le prêtre, la liturgie proprement dite commence alors par le signe de croix du prêtre et du pénitent, et une brève formule d'ouverture du prêtre. Avant celle-ci, le pénitent peut, s'il le souhaite, manifester sa demande de réconciliation par le « Je confesse à Dieu ».

Vient alors, autant que les circonstances le permettent, une brève lecture d'Écriture Sainte.

Puis le pénitent confesse ses fautes. Le prêtre l'aide éventuellement à les discerner, il l'exhorte à la conversion et lui impose une pénitence (ou « satisfaction »).

Le pénitent exprime alors son repentir, par exemple par l'acte de contrition traditionnel .

Le prêtre, la main droite ou les deux mains au-dessus de la tête du pénitent, prononce alors l'absolution :

Que Dieu Notre-Père vous montre sa miséricorde. Par la mort et la résurrection de son Fils,

il a réconcilié le monde avec lui et envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés. Par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés.

Durant ces derniers mots, le prêtre fait alors le signe de la croix sur le pénitent et celui-ci répond : « Amen ».

Après une prière complémentaire du prêtre ou une prière commune du pénitent et du prêtre, celui-ci conclut par une formule simple d'envoi, par exemple : « Allez, dans la paix et la joie du Christ. » Le pénitent répond alors : « Béni soit Dieu, maintenant et toujours. »

Une bonne confession

Saint François de Sales fut un confesseur incomparable. Il sait que la pénitence ne nous est pas naturelle, et qu'elle se heurte à bien des résistances en nous : une tentation est de s'excuser, plutôt que de s'accuser, de ses péchés, ce qu'il appelle « se décharger et soulager » au détriment de son prochain, en « mêlant les défauts des autres avec les nôtres ». Le soulagement, par ailleurs légitime, qu'entraîne une bonne confession, est de se savoir totalement réconcilié avec Dieu, et non pas d'avoir réglé ses comptes, ou de s'être menti à soi-même par peur de se voir tel qu'on est.

Il se commet en confession quatre grands manquements :

Le premier, c'est d'y aller pour se décharger et soulager, plutôt que pour plaire à Dieu et s'unir à lui. En ces décharges, il y a danger que nous ne mêlions les défauts des autres avec les nôtres, ce qu'il ne faut point faire.

Le deuxième manquement, c'est que certains font semblant d'exagérer leurs fautes par leurs beaux discours, et d'une grosse faute ou d'un gros péché, ils le diront en telle sorte qu'il semblera bien petit ; et faisant ainsi, ils ne donnent pas connaissance au confesseur de l'état de leur âme.

Le troisième manquement, c'est qu'ils y vont avec tant de finesse et de couverture, qu'au lieu de s'accuser ils s'excusent : cela est très pernicieux.

Le quatrième manquement, c'est qu'il y en a qui se satisfont à exagérer leurs fautes, et d'une petite faute ils en font une très grande.

L'un et l'autre de ces manquements est très grand. Je voudrais que l'on dise simplement et franchement les choses comme elles sont. Il faut aller à la confession purement pour nous unir à Dieu, avec une vraie détestation de ses péchés et une volonté ferme et entière de s'amender, moyennant sa grâce.

Saint François de Sales (1567-1622)

Pour approfondir...



SE CONFESSER à l'école des saints

Père Max de Longchamp

168 pages couleur ; 16 x 11,5 cm ; 10 €

Une nouvelle génération chrétienne redécouvre le sacrement de pénitence et réconciliation, après une période où il a été pour le moins mis en veilleuse. Il faut s'en réjouir, mais aussi répondre aux multiples questions posées par ceux qui n'ont pas connu les longues files d'attente aux confessionnaux d'avant Vatican II :

Est-il vraiment nécessaire de se confesser ?

Dieu en a-t-il besoin pour connaître mes péchés et me pardonner ? Comment faire mon examen de conscience ? Quelle place donner à ce sacrement dans l'ensemble de ma vie chrétienne ?

Se confesser à l'école des saints répond à ces questions et les replace dans la Tradition spirituelle chrétienne, pour fonder solidement le renouveau de la confession que l'Église encourage avec insistance.

Chez votre libraire

ou sur <http://www.paroisseeetfamille.com>